



République Française  
Département de Meurthe-et-Moselle  
Arrondissement de Toul

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE MAD ET MOSELLE**

## **Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Mad & Moselle**

**SEANCE DU 25 juin 2019**

Membres du Conseil : 71  
Présents : 49  
Pouvoirs : 6  
Votants : 55  
Excusés non représentés : 1  
Excusés représentés : 1  
Absents : 14

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-cinq juin, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Mad & Moselle, régulièrement convoqué, s'est réuni à ONVILLE, sous la présidence de M. Gilles SOULIER, Président de la Communauté de Communes de Mad et Moselle.

CONVOCATION : 14/06/2019

AFFICHAGE : 14/06/2019

*Membres absents* : Jean-Luc PAULS, Michel ARGAST, Denis PETIT, Roland ROUYER, Alexandre MARCHAND, Didier NOEL, Jean-Marc PICAT, Philippe HARDY, Stéphanie JACQUEMOT, Marie OMHOVERE, Dominique LORRETTE, Paul CARPENTIER, Marc MARTINOLI, Pierre-David JACQUESON

*Membre excusé non représenté* : Dominique LEROY

*Membre excusé représenté* : Françoise JACQUES

*Nombre de communes représentées* : 40

*Communes non représentées* : DAMPVITOUX, DOMMARTIN LA CHAUSSEE, ESSEY ET MAIZERAI, HANNONVILLE SUZEMONT, LORRY MARDIGNY, REMBERCOURT SUR MAD, VIEVILLE EN HAYE, XAMMES

### **2.1 URBANISME – Documents d'urbanisme**

#### **Ordre du jour n° 9.1 : Documents d'urbanisme - PADD du PLU de Mamey et poursuite de la procédure PLU**

**VU** l'arrêté inter préfectoral du 12 décembre 2016 portant création de la Communauté de Communes Mad & Moselle ;

**VU** la délibération N°DE-2018-147 du conseil communautaire du 25 septembre 2018 relative au transfert de compétence « Aménagement de l'espace – Plan Local d'Urbanisme intercommunal » ;

**VU** la compétence « Aménagement de l'espace – Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) », transférée au 1er janvier 2019 et l'arrêté inter préfectoral du 5 février 2019 ;

**VU** la délibération du Conseil Municipal de Mamey du 08 Décembre 2014 de prescription de la révision du POS et sa transformation en PLU ;

**VU** la délibération n°19029 du Conseil Municipal de Mamey du 17 juin 2019 portant sur la fin de procédure du PLU et le débat du PADD ;

- **Considérant** la Charte de Gouvernance entre les communes et la Communauté de Communes Mad & Moselle « pour une compétence partagée entre les communes et la Communauté de Communes » ;
- **Considérant** que la commune de Mamey a engagé la prescription de la révision du POS et sa transformation en PLU le 08 Décembre 2014 ;

**Après avoir pris connaissance de ces éléments, les conseillers communautaires décident à l'unanimité :**

- **De valider les modalités de poursuite de la procédure d'élaboration du PLU de la commune de Mamey,**
- **De valider le projet de PADD du PLU de la commune de Mamey sans remarque particulière,**
- **De valider que le coût de cette procédure sera pris en charge à hauteur de 50 % par la commune et 50 % par la CCM&M, conformément à la délibération N°DE-218-147,**
- **D'autoriser le Président à entreprendre toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.**

Pour extrait conforme,  
Le Président de la Communauté  
de Communes Mad & Moselle  
Gilles SOULIER

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Sous-préfecture  
et publication le :

le Président



Gilles SOULIER

Ce document a été signé électroniquement.. sous  
sa forme originale le 27/07/2019 à 16:05:51 Référence :  
d67b0cf579a0a042bbf6728d2f3c00602f65032d